

22 octobre 2018

Le FASTT et la FNAIM lancent le « FASTT Confiance Bailleur » : une aide au logement pour les intérimaires

Emmanuel MAILLET, Président du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) et Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM ont signé un partenariat en faveur du dispositif « FASTT Confiance Bailleur ».

Ce dispositif, adossé au cautionnement VISALE et aux fonds propres du FASTT, propose des garanties renforcées pour les bailleurs qui louent leur logement à un intérimaire.



En pratique, « FASTT Confiance Bailleur » permet au bailleur d'avoir la certitude d'un loyer réglé sans retard et à date fixe lors de la location à un intérimaire. Il inclut une assurance dégradation immobilière, une assistance juridique étendue, un service de prévention des litiges ainsi qu'une assurance de vacance locative permettant d'indemniser jusqu'à quatre mois de loyer entre deux locataires.

« Ce partenariat traduit la volonté commune de faciliter l'accès au logement des salariés intérimaires et de permettre aux adhérents de la FNAIM de proposer cette solution sécurisée à leurs clients. » explique Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM.

« Le FASTT est ravi que la FNAIM se joigne au combat pour permettre aux salariés intérimaires d'être mieux accompagnés dans leur recherche de logement. Il s'agit pour nous d'un allié de taille qui nous aidera à rassurer les professionnels du logement sur ce statut encore parfois mal considéré » ajoute Emmanuel MAILLET, président du FASTT.

Les intérimaires en chiffres :

- 2,6 millions de salariés intérimaires en France réalisent 21 millions de missions d'intérim chaque année
- 450 000 salariés intérimaires ont pour projet de louer un logement chaque année (*Enquête FASTT 2018*)
- Ils sont des hommes et des femmes, ouvriers et cadres, jeunes et seniors, aussi bien dans le bâtiment, l'industrie et les services
- Un intérimaire sur deux a moins de 30 ans



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER



AGIR POUR LE LOGEMENT

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



À propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des 2,6 millions de salariés intérimaires. Association Loi 1901 créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux.

Plus d'informations sur : www.FASTT.org | 01 71 25 08 28 | youtube.com/Fasttorg | @Le_Fastt

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02 galivel@galivel.com